

Communication de Monsieur Mostafa Fourar



Séance du 6 mars 2015



René HABY Enfant de la Lorraine et père du Collège unique

Introduction

L'année 2015 marquera les 40 ans de la Loi du 11 juillet 1975, dite Loi HABY, instituant ce que l'on appelle le « Collège unique ». Cette Loi, prévoyant la mise en place d'un « Collège pour tous », dans la continuité de « l'École pour tous », a offert, il convient de le souligner, l'accès à l'enseignement secondaire à un plus grand nombre d'élèves. Elle a en outre repoussé l'âge de l'orientation scolaire, introduit la notion de « communauté éducative » et institué l'enseignement des langues régionales.

Si la loi HABY a incontestablement modifié le paysage de l'enseignement secondaire, elle est aussi au cœur de débats récurrents et, quelquefois, de remises en questions de la part de ceux qui la considèrent comme responsable de l'échec scolaire de plus de 20 % de collégiens.

Depuis les années 1980, de nombreux débats nationaux et de rapports d'experts sont consacrés au collège. Ces rapports visent essentiellement à établir des diagnostics de la situation du collège unique et à formuler des propositions, plus ou moins judicieuses, pour son amélioration.

Souvent qualifié de maillon faible du système éducatif français, le collège est en réalité un révélateur des problèmes auxquels est confronté l'Institution, à savoir : la question sociale et la gestion de l'hétérogénéité au sein des classes.

Cette présentation, largement inspirée par les livres « René Haby par lui-même » et « Le collègue unique, pour quoi faire ? » propose de :

- rappeler le parcours particulier de René Haby, Ministre de l'Éducation nationale de 1974 à 1978, natif de Dombasle, ancien Député de Meurthe-et-Moselle et ancien Vice-président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,
- réinterroger les enjeux de la réforme Haby, toujours d'actualité 40 ans après sa mise en place.

René Haby, un enfant de la Lorraine

René Haby est né le 9 octobre 1919 à Dombasle dans une famille humble de père ouvrier à l'usine Solvay et de mère lingère. A l'âge de 7 ans, son père décède dans un accident de travail à l'usine.

A l'époque, la ville de Dombasle était connue pour son industrie chimique de la soude. De ce fait, elle attirait beaucoup d'étrangers, Polonais, Yougoslaves, Italiens, venus pour servir de main d'œuvre à l'usine Solvay. René Haby a donc grandi dans ce milieu ouvrier, au contact des enfants d'immigrés, où l'idée de l'ascension sociale relevait de l'utopie. C'est au sein de ce milieu ouvrier qu'il a acquis un certain nombre de valeurs qui vont le guider durant toute sa vie.

Jusqu'à l'âge de 10 ans, René Haby connaît un état de santé fragile qui l'empêche d'avoir une scolarité assidue. Régulièrement atteint de bronchite, de pneumonie et de toutes sortes de maladies, on lui donne même, à plusieurs reprises, les derniers sacrements. Ce n'est donc qu'à partir de l'âge de 10 ans, qu'il se met à fréquenter l'école de manière régulière. Il porte un vif intérêt pour la lecture et fréquente assidûment la bibliothèque de l'usine Solvay qui faisait office de bibliothèque municipale.

Études primaires / élémentaires

A l'école primaire de Dombasle, René Haby est bon élève. Il n'a pas beaucoup de difficultés pour obtenir son certificat d'études et poursuivre le cours complémentaire. Il passe ensuite le brevet en même temps que le concours de l'école normale, seul moyen de poursuivre des études pour les enfants d'ouvriers, lesquels ne pouvaient pas assumer les frais de scolarité. Poursuivre des études secondaires au lycée était totalement exclu dans le milieu ouvrier pour qui le lycée était fait pour les enfants d'ingénieurs, à la rigueur de contremaîtres.

L'usine avait certes besoin d'employés de bureau, mais ils étaient recrutés directement sur place, à partir du brevet élémentaire. Le débouché naturel pour les enfants de milieux modestes était donc l'école normale et la fonction d'instituteur.

Période de guerre : 1941-1944

Pendant la période de guerre 1941 à 1944, René Haby est instituteur. Il s'engage dans la Résistance et est fait prisonnier par les Allemands. Il est enfermé dans une caserne de la Rochelle puis dans le Camp d'Avord dans le Cher, un camp d'aviation.

L'appel du Général de Gaulle renforce son engagement dans le camp de la Résistance, contre l'occupant nazi. Les fondements de sa réflexion politique naissent véritablement à cette époque.

Avancer dans la carrière : 1945-1962

Après la seconde guerre mondiale, René Haby prépare une licence de géographie à l'Université de Nancy et obtient son agrégation de géographie en 1954.

Nommé professeur de lycée, à Nancy, il mène une expérience pédagogique inédite. Durant une année, il enseigne la géographie et l'histoire à des élèves de classes de première. Son enseignement se base sur la lecture et l'analyse de documents : le professeur prépare des cartes, des graphiques, des photographies qu'il projette à l'aide d'un rétroprojecteur. Les élèves sont chargés d'analyser et d'étayer une réflexion sur la base de commentaires faits en classe ou à partir de questions écrites. Toutes les observations communes sont consignées au tableau puis réorganisées afin de bâtir le cours. Le cours magistral n'a donc pas sa place dans cette approche pédagogique.

René Haby a ainsi introduit une méthode pédagogique dite « active » qui a été remarquée par l'inspection générale et qui lui a valu une invitation par le directeur du second degré pour exposer, à Paris, sa conception sur les méthodes actives en général.

Chef d'établissement au collège, puis au lycée de Saint-Avold : 1954-1958

La région de Saint-Avold connaissait une période d'expansion et de développement économique grâce aux industries chimiques de la houille.

À l'époque, régnait un esprit de recherche, de création et de créativité. C'est dans ce contexte qu'ont été mis au point des procédés de production du coke métallurgique à partir du charbon local. René Haby s'en imprègne et s'intéresse beaucoup à la transformation des techniques d'exploitation de la houille ; ce qui le mène à entreprendre une thèse de doctorat sur la géographie de la région des houillères de Lorraine, à la fois sur le plan géologique, technique, économique et social.

Après Saint-Avold, il est nommé proviseur à Avignon de 1958 à 1960.

Directeur de la pédagogie au ministère de l'Éducation : 1962-1965

René Haby a été au cœur d'une réforme fondamentale du système éducatif français. Il s'agit de la réforme Fouchet-Capelle (1963) qui est à l'origine du Collège d'Enseignement Secondaire (C.E.S) regroupé autour de 3 filières : les sections classiques, les sections modernes et les sections de transition avec un cycle pratique.

«L'idée de la création des C.E.S était le rapprochement des formations de tous les enfants de 11 à 15 ans. Pour ces élèves, le système éducatif français n'était pas satisfaisant. L'enseignement technique recrutait de façon tout-à-fait particulière, dans certains milieux et à certains niveaux. L'enseignement primaire conservait jusqu'au certificat d'études des enfants qui étaient tout-à-fait capables de faire autre chose. Les cours complémentaires, parallèles au premier cycle des lycées, étaient considérés comme une voie beaucoup moins noble. Dans tous les cas, les élèves avaient ensuite des difficultés importantes pour passer dans le second cycle.»

Il y avait donc une véritable volonté d'adapter le système éducatif pour former des jeunes capables de prendre en charge la modernisation de l'appareil industriel et économique du pays. René Haby a été chargé de concevoir des contenus adaptés, nouveaux, aux différentes sections qui allaient être réunies dans le même établissement.

Ambitions nouvelles : 1965-1974

En quittant la Direction de la pédagogie en 1965, René Haby devient inspecteur général et soutient sa thèse la même année. Il assure ensuite un enseignement de géographie au sein des Universités de Nancy et de Metz, en qualité de vacataire.

En 1966, René Haby est appelé à diriger le cabinet du Ministre de la jeunesse et des sports, François Missoffe. Il a notamment été chargé de la préparation des Jeux Olympiques d'hiver de Grenoble (1968).

Il était très intéressé par les problématiques liées à la jeunesse en générale et la formation des jeunes, en particulier. René Haby est à l'initiative de la fameuse opération appelé « Livre Blanc », opération qui a occupé une bonne année de son temps. L'objectif était de présenter aux responsables politiques, mais aussi aux responsables socio-économiques, une photographie de la jeunesse française dont la sociologie et les aspirations n'étaient pas bien connues à l'époque.

Ce projet n'a pas connu un franc succès. Convoqué par Georges Pompidou, alors Premier Ministre, il s'entend dire :

« *Monsieur Haby, vous comprenez, avec vos enquêtes sur la jeunesse, vous allez soulever des problèmes. Dans ce domaine, moins on en dit, mieux ça vaut.* »

Et René Haby de lui répondre : « *Vous savez Monsieur le Premier Ministre, la jeunesse, elle existe quand même.* »

Pompidou conclut la discussion par ces mots : « *Faites leur des piscines, les garçons et les filles seront sur le bord en maillot de bain, ils seront contents et nous n'aurons pas de problèmes.* »

Le Livre Blanc est ainsi enterré. Nous sommes en mars 1968 !

Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand

En 1972, René Haby est nommé Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand. Il est le premier recteur, non professeur titulaire de l'enseignement supérieur.

C'est dans le cadre de ses fonctions de recteur de l'académie de Clermont-Ferrand qu'il rencontre un certain Valéry Giscard d'Estaing, Maire de Chamalières.

Ministre de l'Éducation nationale : 1974-1978

Afin de mieux comprendre les affectations des budgets les plus importants de son ministère, Valéry Giscard d'Estaing, Ministre des Finances mandate René Haby de quelques travaux remarquables liés aux problématiques éducatives. Très impliqué, sa contribution portera également sur quelques notes ou réflexions ainsi que sur l'élaboration du projet de campagne présidentielle de Valérie Giscard d'Estaing...

C'est tout naturellement donc que, dès son élection à la Présidence de la République, Valéry Giscard d'Estaing le nomme ministre de l'Éducation Nationale. Cette nomination visait un double objectif : Choisir quelqu'un qui avait une bonne connaissance technique des problèmes éducatifs, et donner des gages aux enseignants en nommant à leur tête l'un d'entre eux.

René Haby, le père du collège unique (1975)

La réforme Haby, c'est la création du collège tel que nous le connaissons aujourd'hui par l'unification des C.E.S. (Collège d'Enseignement Secondaire) et des C.E.G. (Collège d'Enseignement Général) et la suppression des filières.

Cette réforme permet, à tous les élèves, d'accéder de droit au collège. Elle a eu pour objectif d'accroître l'égalité des chances, en donnant à tous les élèves la même formation secondaire et en repoussant l'orientation à la fin de la classe de 3^{ème}.

Retour rapide sur le système éducatif français avant la mise en place du collège unique

Avant la loi Guizot (1832), l'enseignement était divisé en deux parties : le primaire et le secondaire.

- Le primaire avait pour mission de délivrer « un savoir élémentaire » à tous les élèves, y compris les enfants du peuple.
- Le secondaire avait pour mission de former les élèves des classes aisées à des spécialisations.

Loi Guizot (1832)

Il est apparu, dès les années 1830, qu'il manquait un enseignement intermédiaire entre le primaire et le secondaire à une classe moyenne pour qui l'instruction primaire ne suffisait plus. La loi Guizot a alors institué une « Ecole Primaire Supérieure » qui dispense un niveau d'enseignement qui offre « une culture un peu plus élevée » à cette classe moyenne.

Le système éducatif était donc organisé par ordre au sein de l'Ancien Régime :

- l'École primaire pour le peuple,
- l'École primaire supérieure pour les couches moyennes,
- le Secondaire pour les couches sociales privilégiées.

Soutiens et oppositions au collège unique

L'évolution du système éducatif français a connu de fortes oppositions de la part de forces conservatrices de toute sorte. La commission parlementaire chargée de préparer les débats sur la loi de Guizot (1832), par exemple, n'a pas souhaité que l'on engage vers des études classiques les jeunes qui « *ne sachant ni travailler de leurs mains, ni combiner fortement des idées, embarrassant la société, la surchargeant de médiocrités, et la placent dans la cruelle situation de ne savoir comment disposer ni assez d'emplois, ni assez d'argent pour satisfaire tant de prétentions affamées* ».

Même la loi de 1933 souligne dans ses motifs le risque d'une scolarisation secondaire pour ces élèves qui pourraient acquérir « *des goûts et des habitudes incompatibles avec la condition modeste où il leur faudrait retomber* ».

Cette attitude qui consiste à pointer les dangers potentiels d'une ambition trop élevée pour l'instruction des enfants du peuple vient de loin. On peut citer par exemple le sénateur de gauche et ancien ouvrier Henri Tolain qui, lors du vote de la loi sur la scolarisation obligatoire en 1882, faisait valoir à Jules

Ferry les risques que certaines familles voient en leur enfant « *une sorte de petit bachelier capable de tout faire ; il pourrait ainsi y avoir une tendance parmi les parents de la classe ouvrière, à chercher à faire de leurs enfants, ce qui commence à être trop fréquent, des comptables, des commis voyageurs et non plus des ouvriers* ».

Soutiens et oppositions au collège unique (suite)

Claude Lelièvre, historien de l'éducation, a mis en évidence deux catégories d'opposants au projet d'une scolarisation ambitieuse pour les enfants du peuple :

- les conservateurs qui y voient une « formidable machine à produire des malheureux » (1925),
- les anarcho-syndicalistes et les communistes qui pensent qu'en mettant en place une école secondaire unique, on risque « d'enlever à la classe ouvrière ses intelligences pour les mettre au service de la bourgeoisie ».

A ces oppositions politiques, il convient d'ajouter les tensions liées aux forts clivages au sein des différentes organisations syndicales entre les enseignants du primaire et ceux du secondaire sur cette question.

Echecs et réussites du collège unique

L'ambition affichée d'un collège pour tous est de conduire l'ensemble d'une classe d'âge jusqu'en troisième. Le pourcentage d'enfants d'ouvriers en 3^{ème} est passé de 58 % en 1980 à 89 % en 1999.

Le collège a donc globalement rempli sa mission, mais il subsiste encore un nombre important d'élèves qui ne sont pas scolarisés dans de bonnes conditions. La mise en place de la réforme et l'accès, de droit, au collège pour tous les élèves ont mis le système éducatif français devant un grand défi, celui de l'hétérogénéité.

Dès la rentrée 1978, les élèves sont répartis indistinctement dans les classes de 6^{ème} créant ainsi des classes hétérogènes. Or les professeurs ne sont pas formés à enseigner à des classes hétérogènes. Ils manquent d'outils didactiques nécessaires à la prise en charge des difficultés d'apprentissage.

Des classes hétérogènes ont donc été créées en l'absence d'une véritable politique d'aide pédagogique aux élèves en difficulté et d'une formation adaptée des enseignants. Le collège est ainsi devenu le lieu de la diversité et de l'hétérogénéité. On a confondu collège unique et élève unique et donc une approche pédagogique unique, au lieu d'une pédagogie différenciée pour lutter contre l'échec scolaire.

Il faut savoir qu'à l'origine, René Haby n'envisageait pas un passage systématique pour tous les élèves issus de l'école primaire, au prétexte qu'ils avaient 12 ans. Il pensait qu'il fallait trouver autre chose, pour ceux qui ne maîtrisaient pas les acquis du primaire, ceux qui ne savaient pas lire par exemple.

Dans ce domaine, René Haby n'a pas réussi à atteindre ses objectifs initiaux parce que, d'une part, techniquement, c'était très difficile à mettre en place, et d'autre part, les syndicats d'enseignants et les représentants des parents d'élèves exerçaient une forte pression afin que tous les élèves passent dans le second degré, à l'âge de 12 ans. Ce qui permettait « *de débarrasser le primaire des élèves qui causaient des problèmes* », si l'on peut s'exprimer ainsi.

Pour René Haby, l'école et le collège doivent enseigner et transmettre des connaissances, mais à ceux qui ont les capacités de les acquérir. Par ailleurs, on se doit de souligner que sa réflexion a également porté sur les problématiques pédagogiques liées à l'apprentissage de la lecture et plus particulièrement la problématique des élèves en grande difficulté, ceux pour lesquels la ségrégation est peut-être beaucoup plus préjudiciable que l'intégration à une « *classe dite traditionnelle* ».

Tentatives de diversification des parcours au collège

Les tentatives de prendre en compte l'hétérogénéité existent, mais elles ne sont pas toujours couronnées de succès.

Des efforts ont été portés sur l'enseignement technologique en classe de 4^{ème} pour permettre une meilleure orientation en valorisant les voies professionnelles et technologiques. Des dispositifs de formation en alternance ont été mis en place pour des élèves de moins de 14 ans, combinant des enseignements au collège et de découverte de métiers au lycée professionnel ou en entreprise. On peut citer également la création d'enseignement de « Découverte Professionnelle » pour des élèves volontaires, scolairement fragiles.

Malgré ces dispositifs, l'échec scolaire persiste. Il concerne 20 à 25% des élèves et engendre la souffrance des enfants et de leur famille qui attendent beaucoup de l'Éducation nationale. C'est donc 1 enfant sur 5 que l'institution n'est pas en mesure d'accompagner à bon port. Peut-on imaginer la situation du pays si 1 train sur 5 n'arrivait pas à la gare de destination ? L'échec scolaire est une véritable menace sur la cohésion sociale car il engendre le chômage et l'exclusion.

Parcours politique : 1977-1988

Suite à la démission de Jacques Chirac, René Haby n'a pas été reconduit dans

ses fonctions de ministre de l'Éducation nationale au sein du gouvernement de Raymond Barre. Néanmoins, fort de cette expérience ministérielle de quatre années, il prend conscience de la nécessité d'un véritable engagement politique et rejoint alors le parti Républicain fondé par Giscard.

En 1977, encore Ministre, il se présente à la Mairie de Lunéville où il échoue face à un candidat socialiste, Directeur d'école.

En 1978, il est élu député de Lunéville puis conseiller général en 1979

En 1987, alors qu'il était encore député, il est nommé président du C.I.D.F. (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse).

Il quitte ses activités politiques pour des raisons de santé en 1988.



Références bibliographiques

René Haby par lui-même, Texte présenté par Marie-Thérèse Frank, Institut National de la Recherche Pédagogique (2008).

Le collègue unique, pour quoi faire ? Jean-Paul Delahaye, Editions Retz (2014).